

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 5/2025

**Séance ordinaire du 4 novembre
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. François Puricelli

Membres présents :	68
Membres absents excusés :	12
Arrivées tardives :	00
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Sandrine LARGEY BOTTI, Linn THOREAU MARGOT et MM. Ernest CORBAZ, Christophe CHABLAIS, Cédric FIORA, Yann GLAYRE, Claude MATTER, Rosario MONTE, Matt MORAWSKI, Félix SCHMIDT et Yannick SERAFINI.

A 19h30, **M. François Puricelli**, Président, ouvre cette séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à MM. Damien Bally, Secrétaire municipal et Romuald NTennou, responsable des finances.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux. Il les remercie.

La presse n'est pas représentée. Il informe de plus que Mme Catherine Cochard, rédactrice à 24 heures, nous a adressé un courriel disant qu'il n'est plus nécessaire de lui adresser la documentation relative à nos séances. La rédaction a en effet décidé de ne plus suivre les conseils communaux depuis un an. Elle regrette cette situation mais n'est pas en mesure de s'y opposer.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 67 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que proposé.

Au vote, l'ordre du jour tel que proposé est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Il débute ses communications en disant qu'il regrette de vous avoir prié de réserver la date du 13 octobre pour une séance extraordinaire de notre Conseil qui a été annulée. Ordre et contre-ordre font profondément désordre !

Comme vous le savez, un seul objet était à l'ordre du jour afin d'exercer le droit de préemption sur plusieurs immeubles et pour une acquisition qui excède de beaucoup la compétence financière accordée à la Municipalité en début de législature... Il s'avère cependant que cette procédure prévoit que le notaire peut demander si la Municipalité à l'intention d'exercer ce droit ou si elle y renonce par avance. C'est ce qui s'est passé en l'occurrence mais la démarche de la part du notaire n'était pas rédigée clairement en ce sens m'a-t-on dit. A ce jour l'acte de vente n'est pas signé et le délai d'exercice du droit de préemption n'a pas débuté. Nous serons cependant prêts à remettre ce sujet à l'ordre du jour de l'une de nos prochaines séances en cas de nécessité.

Pour le reste il a eu l'occasion de rendre visite à deux nonagénaires et il a rencontré la Municipalité le 20 octobre dernier pour préparer la séance du Bureau du même jour et fixer l'ordre du jour qui vous est soumis aujourd'hui.

Il informe également le Conseil que le Bureau a rencontré la Municipalité in corpore hier soir dans le cadre d'une séance informelle au cours de laquelle deux questions importantes ont été discutées.

Premièrement la question d'un éventuel toilettage de notre Règlement qui peut attendre la nouvelle loi sur les communes. Ce sera pour la prochaine législature.

Deuxièmement, le Greffe municipal a dressé une liste exhaustive des vœux et initiatives des conseillers en attente de réponses, avec les commentaires ou réponses de la Municipalité. Le Bureau se penchera sur cette liste et il prendra notamment contact avec les initiants afin de savoir s'ils sont satisfaits ou non des réponses de la Municipalité. Quant à la liste des vœux, elle vous sera remise prochainement par l'entremise du secrétariat.

Le 28 septembre dernier a eu lieu le dépouillement du scrutin relatif aux votations fédérales et cantonales.

Taux de participation : 52,74% avec beaucoup de votes remis en dernière minute. Voici les résultats :



Votations fédérales :

N° : 01 Objet : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Rentrés : 2'902 - Blancs 83 - Nuls 1

Bulletins valables : 2'818

Oui 997 - Non 1'821

N° : 02 Objet : Loi sur l'e-ID (LeID)

Rentrés : 2'902 - Blancs 77 - Nuls 3

Oui 1'787 - Non 1'035

Votations cantonales :

N° : 01 Objet : Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet

Rentrés 2'902 – Blancs 126 - Nuls 7

Suffrages initiative : Sans réponse 63 - Oui 1'068 - Non 1'638 - Blancs 126

Suffrages contre-projet : Sans réponse 80 - Oui 2'016 - Non 673 - Blancs 126

Suffrages Q. subsidiaire : Sans réponse 118 - Initiative 476 - Contre-projet 2'175 - Blancs 126

N° : 02 Objet : Quorum

Rentrés 2'902 – Blancs 274 - Nuls 4

Oui 1'387 - Non 1'237

N° : 03 Objet : Droits politiques des étrangères et étrangers

Rentrés 2'902 – Blancs 117 - Nuls 1

Oui 1'248 - Non 1'536

Les enveloppes de vote sont arrivées à la dernière minute, c'est dire que les objets n'étaient pas simples pour les citoyens.

Lors du dernier Bureau, nous avons fixé les séances du Conseil pour 2026 et il a également été décidé que les séances du mois de juin seront toujours fixées à 19h en raison des agapes qui suivent cette séance.

- Mardi 10 février, à 19h30
- Mardi 24 mars, à 19h30
- Mardi 19 mai, à 19h30
- Mardi 16 juin, à 19h00
- Jeudi 18 juin, à 18h00 (Séance assermentation des autorités 2026-2031)
- Mardi 1er septembre 19h30 (Séance CC spéciale mise en route)
- Mardi 15 septembre, à 19h30
- Mardi 3 novembre, à 19h30
- Mardi 8 décembre, à 18h30

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025.

Le Président ouvre la discussion.

M. Erich Dürst. Il souhaite une modification à la page 685, où il est cité. En effet, à la phrase « L'électrification oui, l'augmentation du parc automobile oui, ce sont des arguments mais cela ne signifie pas que pour aller faire ses courses dans la même commune on doit prendre la voiture. », la manière dont cela est transcrit laisse entendre qu'il est en faveur de l'augmentation du parc automobile, ce qui n'est pas le cas. Il propose de rajouter :

« L'électrification oui, l'augmentation du parc automobile oui. **Ce sont des constats,** mais cela ne signifie pas que pour aller faire ses courses dans la même commune on doit prendre la voiture.

M. Cyril Duruz. Il était absent lors de la dernière séance mais constate à la page 669, concernant le décompte définitif de la participation au déficit des transports publics communiqué par le Syndic, qu'il est mentionné que la Commune récupère le montant de CHF 922'000.- et qu'il revient sur les comptes 2024. Est-ce correct ?

M. Alain Monod, Syndic confirme que cela est correct. Il a eu l'occasion de le dire lors de la séance du mois de septembre que nous avons reçu début juillet deux décomptes définitifs pour 2024 et cela est bien la difficulté des exercices budgétaires et des comptes. Et ces deux rubriques concernaient pour env. CHF 650'000,00 un retour des transports publics et env. CHF 250'000.00 en retour pour notre participation à la cohésion sociale. Ce sont bien des retours sur 2024, comptabilisés sur 2025.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote du procès-verbal du 16 septembre 2025 avec la modification proposée.

Au vote, le procès-verbal du 16 septembre 2025 modifié est accepté avec 62 oui et 1 abstention.

4. ASSERMENTATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JOCHEN MUNDINGER (VERTS).

Le Président invite M. Jochen Mundingger à s'avancer et l'Assemblée à se lever.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de son nom, M. Mundingger est invité à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, M. Mundingger est félicité et applaudi, il peut donc rejoindre son groupe et siéger valablement.

Avec cette assermentation, l'Assemblée est maintenant au nombre de 68.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

- **M. Alain Monod, Syndic**

- Lors de la dernière séance, le départ à la retraite pour la fin de l'année de Mme Sylvie Guggenheim en charge de la communication a été annoncé et il présente la personne qui va reprendre son poste. Il s'agit de Mme Julia Jeanloz. Il lui

souhaite la bienvenue au sein de l'administration communale et elle est applaudie.

- Deuxième arrivée à la suite du départ à la retraite de M. Yves Glayre c'est l'engagement de son successeur, M. Vincent Kohli, qui vous sera présenté en début d'année prochaine. Il est adjudant-chef de brigade à la Police Région Morges.
- Autre bonne nouvelle : lundi dernier, la Municipalité a choisi le futur tenancier de l'Auberge communale. Il ne peut en dire plus vu que le bail n'est pas encore signé. La Municipalité se réjouit de ce choix, qui sera une belle surprise. L'ouverture est prévue horizon du 1^{er} semestre 2026.
- Sondage relatif au 1^{er} août 2025 sans feux d'artifice : il a été demandé un sondage à la Municipalité. D'abord sur place puis par un QR code dans le cadre du Palinzard. Voici le retour du sondage : 200 retours, 2 tiers pour un retour des feux d'artifices et 1 tiers contre ce qui signifie qu'il y aura en 2026 de nouveau un feu d'artifice certes au format réduit.
- Vœu émis par le conseiller M. Nicolas Häusel lors de la séance du mois de septembre concernant le préavis n°17/2025 « Que la Municipalité présente d'ores et déjà les mesures prévues pour contenir les charges dans son plan d'investissement, priorise les investissements pour l'année 2026 ». Il serait souhaitable d'avoir ces éléments à discussion lors du point sur le budget 2026.
- Vœu émis par le conseiller M. Nicolas Häusel « Il demande à la Municipalité et au Bureau de rendre public les préavis municipaux et les rapports de commission, conformément à l'art. 9 de la Loi sur l'information. Ceci dans un souci de permettre un débat public le plus ouvert possible et d'éventuellement susciter l'intérêt des citoyens à la chose ». Il en a été discuté la veille avec le Bureau, le dossier est maintenant dans ses mains qui communiquera ultérieurement sur le calendrier de diffusion.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

- Une vente de vin supplémentaire est prévue le 6 décembre lors du marché de Noël. Sur le prix de CHF 10.-, CHF 1.- sera versé au téléthon.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

- Elle communique le bouclage du préavis 6/2023 concernant l'aménagement du petit et du grand foyer de la grande salle ainsi que le remplacement de la sono de la grande salle. Le crédit de construction était de CHF 341'596.- TTC (avec une TVA de 8.1% depuis 2024). Nous avons réalisé les travaux pour un montant de CHF. 292'935.04 TTC, nous pouvons ainsi boucler ce préavis avec un solde CHF. 48'660.96 TTC. »

▪ **Mme Chantal Good, Municipale**

- Sa communication concerne l'accueil de l'enfance à Épalinges. Elle transmet les résultats de l'enquête annuelle de Statistique Vaud sur l'accueil des enfants pour l'année 2024.

A Épalinges, le taux de couverture en garderie a atteint 36,1%, alors que la moyenne cantonale se situe à 28%.

Concernant l'accueil parascolaire le taux pour Épalinges est de 28,1%, alors que la moyenne cantonale n'est que de 17,6%.

On constate que dans un contexte où la maîtrise des dépenses est essentielle, l'abandon de l'UAPE du Village s'est révélé être un choix responsable et bénéfique pour les finances communales.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

- Sa communication concerne le préavis 16/2025 sur la rénovation de la cuisine de l'Auberge communale et la création de vestiaires pour le personnel de l'Auberge. M. le Conseiller communal Nicolas Häusel a émis le vœu concernant la réutilisation des instruments de la batterie de cuisine de l'Auberge. Il souhaitait savoir si cela serait possible que la Municipalité envisage de faire un don au prix symbolique de ces éléments de cuisine, même s'ils sont vieux de 50 ans ? Probablement que quelques associations pourraient être intéressées. ». Comme expliqué, la Municipalité compte réutiliser le maximum d'ustensiles et batterie de cuisine. Tout ce qui ne sera pas utilisé par le nouveau tenancier sera proposé, dans un premier temps, au personnel communal. Ensuite, le matériel restant pourra effectivement être donné à des associations caritatives.
- Sa deuxième communication concerne le lancement d'une nouvelle tranche de financement participatif pour EPAREN SA. Comme vous le savez, nous allons créer une installation solaire d'envergure sur les toitures du collège de la Croix-Blanche ainsi que du Centre de vie infantine Les Jars'dins. Ce financement démarrera le vendredi 5 décembre. Comme tous les Palinzardes et Palinzards, vous êtes invité.e.s à souscrire des parts pouvant aller de CHF 500.- à CHF 10'000.- si vous le souhaitez. Des informations plus précises seront communiquées à l'ensemble de la population.

Le Président demande si quelqu'un a des questions relatives aux communications de la Municipalité. Personne ne demande la parole.

6. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT D'ÉPALINGES, M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARC VERAGUTH.

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal M. Marc Veraguth pour la lecture du rapport annuel du Conseil d'Établissement.

M. Marc Veraguth donne lecture de son rapport.

« Un Conseil d'Établissement, qui se réunit généralement 3 à 4 fois par année, selon les thèmes devant être abordés, est une plateforme participative consultative regroupé en 4 quarts de trois représentants, dans laquelle sont présentés, relayés les différents besoins et attentes des utilisateurs dans le cadre de la vie scolaire et parascolaire (par exemple: transports scolaires, sécurité aux alentours des collèges et sur le chemin de l'école, devoirs surveillés, réfectoire, accueil et autres).

Le CCE est composé dès la fin octobre 2024 comme suit :

Pour les autorités communales :

Mme Chantal GOOD (Municipale en charge des écoles)

Mme Fanny BURKI

M. Marc VERAGUTH (Président du CEE)

Professionnels actifs au sein de l'Établissement scolaire :

Mme Anne-Laure REYMOND

M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur des Établissements scolaires d'Épalinges)

Place restée vacante depuis la démission de Mme Virginie Pradel (retrée 2024-2025)

Parents d'élèves fréquentant le ou les établissements scolaires :

Mme Tiziana DUCRET

Mme Vanessa RANDEWIJK

M. Benjamin MIGY jusqu'au 12 juin 2025

Milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement :

Mme Virginie GUISAN (CAP)

Dre Céline PELET (Médecin scolaire)

Mme Sandrine RAMÒ (AAEE)

Mme Samia SANCHEZ-MEYER (Assistante administrative de l'OEJS, et Secrétaire du CEE)

Avant d'évoquer les thèmes discutés en 2025, il me semble nécessaire de relater brièvement les sujets abordés le 12 décembre dernier.

- 1) Collaboration CEE et délégués de classe : Le souhait d'un lien direct du CEE avec le conseil de classe ne répond pas à l'attente de la direction des écoles afin de préserver la loyauté entre les autorités communales et les autres représentants. Présentation envisagée du conseil des jeunes par des responsables attitrés.
- 2) Aménagement extérieur du préau de Bois-Murat : Un projet participatif d'aménagement impliquant tous les acteurs du milieu scolaire est en cours. Une présentation détaillée sera faite au CEE dès la validation du projet dans son ensemble. Les travaux d'aménagement des espaces verts sont actuellement prévus pour la rentrée 2026-2027.
- 3) Préaux / place de jeu du collège de l'Ofréquaz : La proximité de la place de jeux et la cour du collège a causé problème. Selon les autorités communales, la place de jeux est un espace public, accessible à tous et selon le règlement cantonal, elle serait interdite aux enfants toute la durée des cours. Interdiction unanimement désapprouvée par le CEE. Modification du panneau actuel semble la meilleure solution.
- 4) Violence sur le chemin de l'école : Identification des zones grises et réflexion de mesures d'accompagnement.
- 5) Annonce d'un projet d'étude, mené par l'ATE (Association Transport et Environnement) dans la zone Chaugand/Village.6) Demande de L'APE pour un lieu sécurisé (bibliothèque ?) pour répondre aux préoccupations des parents au sujet du temps d'attente entre l'école et les horaires de bus.

Trois séances de travail ont été agendées pour 2025 : 20 mars, 12 juin et le 11 décembre prochain.

- 1) Rencontre intéressante : Mme Aude Chantz, enseignante spécialisée, et M. Matthias Chevalier, doyen et enseignant. Présentation détaillée et intéressante du rôle de délégué de classe. Le conseil des délégués est composé d'un représentant par classe de la 9ème à la 11ème année. Ces délégués, au nombre de 16 actuellement, sont encadrés et soutenus par ces deux enseignants pour définir et développer au mieux leurs projets, leurs requêtes liées aux infrastructures adressées aux autorités communales.
- 2) Camps scolaires : Réflexion toujours en cours concernant l'organisation et le maintien des camps scolaires, aux vues de l'augmentation du nombre de classes et des conditions d'enneigement. Au-delà d'un budget grandissant, la commune et la direction des écoles estiment valorisant et important le maintien des camps. Différentes réflexions d'optimiser les ressources et les semaines disponibles sont en encore menées.

- 3) Mobilis : Retour d'une accompagnatrice à la reprise 2025 : « Les trajets dans les bus scolaires se déroulent dans d'excellentes conditions, dans une ambiance calme et sereine. L'absence des classes de 5 et 6P contribue à créer un climat plus détendu au quotidien ».
- 4) Session cantonale des Jeunes : (80 participants de 14 à 20 ans) sur les thèmes : logement, harcèlement, alimentation et santé.
Retour intéressant du CAP - au sujet du harcèlement - sur la proposition de créer un poste de médiateur cantonal spécialisé, intervenant lorsque les mesures scolaires seraient insuffisantes. A Epalinges, les élèves bénéficient d'une prise en charge soignée dès le primaire avec plusieurs canaux de communications actifs (parents, enseignants, élèves et spécialistes, etc.). Vigilance et proactivité par des actions de préventions en classe
- 5) Accueil au sein du CEE le 12 juin de Mme Séverine Petitprez, Présidente de l'APE, pour succéder à M. Benjamin Migy, démissionnaire.
- 6) Retour de Mme Sanchez sur la magnifique journée d'inauguration du nouveau complexe scolaire de Bois-Murat.
- 7) Problématique de l'enclassement des élèves en fin d'année scolaire. Critères d'enclassement restent inchangés : la zone d'habitation, le temps des déplacements, les fratries, la situation pédagogique des enfants déplacés avec un retour sur zone. Dès mars, coordination maximale entre la Direction des écoles, l'AAEE et l'UAPE et de l'AAEE avec les parents. La Direction des écoles souhaiterait clôturer au plus vite l'enclassement pour simplifier les procédures liées aux recours possibles.
- 8) L'APE soulève quelques questions concernant la modification de l'organisation de la chantée (visibilité pas vraiment idéale pour les parents), le maintien du projet d'un spectacle scolaire tous les 4-5 ans, un projet de modification de la loi sur la mise en place des horaires décalés.

Votre CEE fonctionne parfaitement depuis de nombreuses années dans une respectueuse et agréable ambiance de travail. C'est avec plaisir et gratitude qu'il adresse ses remerciements à tous les membres du CEE pour leur engagement et les échanges d'idées lors des débats.

Les documents officiels ainsi que les PV des séances, après adoption, sont disponibles sur le site : www.epalinges.ch/vivre-a-epalinges/enfance-jeunesse/ecoles/#conseil »

Le Président le remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

7. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX.

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal M. Julian Pidoux pour la lecture du rapport annuel de la commission d'urbanisme et des constructions.

M. Julian Pidoux donne lecture de son rapport. Il a le plaisir de présenter au Conseil à nouveau ce rapport annuel de la Commission d'urbanisme, ses collègues lui ayant renouvelé leur confiance pour occuper cette fonction jusqu'à la fin de la législature, ce dont il les remercie sincèrement.

Depuis novembre dernier, notre Commission s'est réunie à huit reprises. Au moins une autre séance est encore prévue dans les prochaines semaines. La Commission est actuellement composée de Youri Rosset, Erich Dürst, Laurent Balsiger, Alain Cauderay, Christine de Siebenthal, Cosette Perfect, Christian Terrier, Félix Schmidt et de votre serviteur.

Il remercie aussi les suppléant-e-s qui ont œuvré au cours des mois. Plus de la moitié des membres siègent depuis le début de la législature, assurant ainsi une précieuse continuité dans le travail mené.

Durant la période sous revue, la Commission d'urbanisme et des constructions (CUC) s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner des dossiers importants relatifs au développement du territoire communal. Les discussions ont notamment porté sur plusieurs opérations foncières liées à l'exercice du droit de préemption communal, sur la politique du logement d'utilité publique (LUP), sur l'avenir du site de Florimont ainsi que sur la future piscine scolaire de Bois-Murat.

Sur le plan du logement, la Commission a soutenu la volonté municipale d'élargir le patrimoine immobilier communal afin de développer des logements d'utilité publique et de bénéficier, à terme, des revenus qu'ils génèrent. Cela dit, la CUC a émis certaines réserves concernant des acquisitions jugées peu rentables ou moins rentables, notamment en raison de la superficie trop modeste des parcelles concernées. À l'heure actuelle, et pour diverses raisons, aucun de ces dossiers ne s'est encore concrétisé par un achat.

S'agissant du site de Florimont, la Commission a réaffirmé l'importance de respecter la vision urbanistique adoptée dans le PDCom, qui prévoyait une densité mesurée comparable à celle du quartier des Moulins tout proche. Elle a formulé des critiques quant à la densité effective proposée, jugée excessive au regard des engagements antérieurs. La CUC a, par ailleurs, plaidé pour une approche qualitative conciliant densification douce, maintien d'une zone verte significative et concertation avec le promoteur.

Concernant la piscine scolaire de Bois-Murat, la CUC a recommandé, à une large majorité, l'octroi du crédit d'étude pour une piscine de 25 mètres, saluant la vision à long terme du projet et la possibilité d'y intégrer ultérieurement des locaux scolaires supplémentaires. La Commission a toutefois demandé davantage de précisions chiffrées ainsi qu'une information régulière sur l'évolution du dossier.

En dehors des préavis soumis au Conseil communal, la Municipalité a également consulté la Commission sur plusieurs projets prévus à moyen et long terme, tels que le Plan d'affectation communal, désormais en mains du Canton, la requalification du secteur de la Croix-Blanche, l'agrandissement de l'EMS de la Girarde, la création de locaux administratifs au-dessus de l'Auberge communale, ou encore l'évolution future du secteur du M2 vers une plateforme multimodale.

Il tient à remercier la Municipalité et ses services pour les informations régulières transmises sur l'avancement de ces projets majeurs. Le fait de disposer d'un historique et d'une vue d'ensemble facilite grandement les discussions lorsque les préavis sont finalement soumis à la Commission. La Municipalité a d'ailleurs, dans la plupart des cas, tenu compte des remarques formulées par la CUC, malgré les divergences inévitables que suscitent ce type de dossiers complexes.

Enfin, ce qu'il souhaite souligner c'est que ce Conseil reçoit aujourd'hui des préavis qui sont le fruit de discussions approfondies, informées et d'un travail préparatoire de qualité mené en amont.

Le Président le remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

8. AUTORISATIONS GÉNÉRALES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 - PRÉAVIS N° 11/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la CoFin sur ce préavis.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission des finances pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

M. Alain Monod, Syndic, prend la parole. Lors de la première rédaction de ce préavis lorsqu'il s'est agi du droit de préemption, il a été évoqué le fait que tant la commission d'urbanisme que la commission des finances pouvaient émettre un veto sur ces achats. Mais à partir du moment qu'en septembre 2021 le Conseil a accordé une autorisation générale, il n'est pas possible de revenir sur cette autorisation générale. D'ailleurs cet exercice sera à refaire en septembre 2026 au début de la nouvelle législature. Et précise que cette modification a été plus que souhaitée par la Préfecture.

M. Erich Dürst prend la parole. Il n'intervient pas du tout pour s'opposer à ce préavis. Cependant, il aimerait évoquer un sujet qui apparaît au point 3.1 du préavis où il est fait mention des bases légales, notamment l'art. 11 du Règlement sur la comptabilité des communes. Ces dispositions régissent la manière de procéder en cas de dépassement des crédits votés dans le cadre du budget. L'article mentionne également que ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal. Nous avons ici à Épalinges l'habitude de faire cela dans le cadre de l'adoption des comptes en juin de l'année qui suit l'exercice en question. Certains dépassements budgétaires, qui pourraient intervenir par exemple en janvier 2025, ne seraient approuvés par le Conseil qu'en juin 2026. Il se demande simplement compte tenu de la situation financière relativement tendue actuellement, est-ce qu'on aurait peut-être intérêt à modifier cette pratique et porter devant le Conseil ce type de dépassement au fil de l'eau. Cela augmenterait la visibilité de ces éventuels dépassements et la transparence de la situation. Il soulève cette réflexion au Conseil et à la Municipalité ce soir sous forme de **vœu**.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 11/2025.

Au vote, avec 64 oui, 1 non et 2 abstentions, le préavis 11/2025 est accepté.

9. BUDGET 2026 – APPROBATION.

Le Président donne la parole à M. Sandy Warth, président de la CoFin pour la lecture de son rapport.

M. Sandy Warth donne lecture du rapport de la CoFin.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, Nicolas Garoflid, Richard Golay, Paul Habfast, Yves Fauth, Marc Veraguth, Fabien Loi-Zedda et Corentin Binamé ainsi que votre président rapporteur, a étudié le budget 2026 lors de sa séance du 29 septembre 2025.

Monsieur le Syndic Alain Monod et Monsieur Romuald Ntennou, chef du service des finances, représentaient la Municipalité.

« Informations préalables

M. le Syndic commence la séance en indiquant qu'au niveau du canton, il y a eu récemment plusieurs mauvaises nouvelles à savoir :

- une intention de réduire la part dévolue aux communes sur l'Impôt sur les gains immobiliers de 42% à 23% dorénavant, ce qui pourraient réduire les revenus futurs des communes,
- les mesures de restrictions budgétaires du canton qui auront forcément un impact sur la prise en charge par le canton de certaines charges ou de nouvelles ponctions via des mécanismes de redistribution intercantonal.

A ce stade, aucun impact chiffré de ces décisions n'a été établi. Cependant, la Commune souhaite prendre des mesures fortes dès 2026 déjà pour limiter ses charges. A ce stade, ces mesures ne sont pas définitivement fixées, mais elles porteront sur :

- un gel des nouvelles créations de postes,
- un non-renouvellement des postes à durée déterminée,
- une obligation de validation par la Municipalité du remplacement des postes devenus vacants,
- une analyse critique du besoin d'heures supplémentaires demandées,
- plusieurs autres propositions de mesures fortes qui seront expliquées en séance plénière du Conseil Communal.

M. le Syndic ajoute que la Municipalité a dû trancher à de nombreuses reprises pour présenter ce budget 2026 tel que présenté.

Discussion générale

Le président relève avec satisfaction que sur les CHF 1'050'000.- d'économies retenues par la Municipalité pour le Budget amendé 2025, CHF 830'000.- d'économies ont été reconduites en 2026. Il constate aussi qu'avec un prélèvement net de réserves de CHF 6'400'000.-, le résultat net est déficitaire de CHF -2'000'000.-

Pour rebondir sur l'annonce des mesures fortes de M. le Syndic, le président demande si le nouveau règlement du personnel verra enfin le jour en 2026 afin d'enfin réduire l'augmentation continue et quasi-automatique des charges du personnel. M. le Syndic confirme qu'avec la Municipale Marisa Dürst et le soutien d'un conseil juridique spécialisé, le nouveau règlement du personnel pourrait être introduit le 01.07.2026. Le président demande si le budget 2026 intègre les impacts positifs du nouveau règlement du personnel ou non. M. Ntennou répond par la négative n'ayant pas connaissance du contenu du projet de règlement du personnel en cours de discussion entre la Municipale Mme Marisa Dürst et son conseil juridique. De plus, l'application du nouveau règlement du personnel n'aura des impacts qu'avec un effet retardé, soit pas avant 2027.

Le président propose d'aborder les questions et remarques par les 15 premières pages du budget 2026.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation importantes des amortissements obligatoires. M. Ntennou indique que cela était prévisible avec le nombre important des nouveaux investissements qui ont été finalisés. Pour 2026, les préavis du Collège de Bois-Murat et de la Caserne des pompiers finalisés à présent vont déclencher le début de leurs amortissements sur 30 ans. M. Ntennou précise que la documentation remise indique tous les préavis votés et encore en cours, ainsi que tous les préavis à voter. L'impact des futurs amortissements sera important avec un volume d'investissements de plus de CHF 70'000'000.- encore à valider et à finaliser. Il s'agira, selon M. Ntennou, pour les conseillers communaux de prioriser les investissements afin de ne retenir que les plus pertinents et nécessaires et d'opérer un tri.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation constante de la participation de la Commune aux transports publics. Il se demande si une revue critique des horaires et des cadences pourrait faire baisser à terme la facture de la Commune. M. le Syndic répond que la revue des cadences reste compliquée à mettre en place et que souvent elle n'engendre que très peu d'économies. Il relève aussi que la Commune n'a que très peu d'emprises sur les charges et le budget des transports publics.

L'évolution de l'état du personnel est passée en revue en analysant le tableau de l'état du personnel. Les commissaires constatent un état du personnel stable, mais ont pris note des mesures fortes décidées par la Municipalité et qui devraient avoir un impact sur les charges ces prochains mois.

En vue de juguler les dépenses, les commissaires relèvent certains exemples de dépenses pour lesquels une attention particulière est à porter afin de s'assurer de leur nécessité ou si elles ne peuvent pas être réalisées en interne par le personnel communal. M. Ntennou prend note des exemples et reviendra vers les chefs de services. Il relève cependant que des travaux de réparation et d'entretien pour le Collège de Bois-Murat bâtiments A et D sont nécessaires en raison de malfaçons pour des travaux réalisés par des entreprises qui ont soit fait faillite ou qui ont abandonné le chantier. S'il est possible de rechercher des garanties, M. Ntennou confirme que la Commune y a recours.

Les Commissaires acceptent les différentes réponses aux questions posées et font confiance aux responsables des finances de la Commune. Aucune correction du Budget 2026 n'est demandée, mais une gestion stricte des dépenses est attendue encore plus dans le cadre d'un budget déficitaire.

Un commissaire insiste sur la nécessité pour la Municipalité de présenter un plan complet d'amélioration de la situation financière, incluant des perspectives à moyen/long terme. Il relève que des coupes budgétaires sans perspectives sont difficiles à accepter pour les secteurs concernés et qu'elles ne permettent pas de redresser fondamentalement les finances communales.

La CoFin relève le travail réalisé par M. Ntennou et son équipe et les remercie.

Les discussions étant terminées, la commission remercie M. le Syndic et M. Ntennou pour la discussion constructive et leur franchise et passe au vote.

Conclusion

C'est par 6 voix pour et 3 abstentions de ses membres présents que la CoFin a accepté le Budget 2026 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de l'adopter tel que présenté. »

Le président remercie les membres de la CoFin pour cet important travail et sur cet éclairage sur le budget 2026. Il donne maintenant la parole à M. Le Syndic pour les dernières propositions de la Municipalité.

M. Alain Monod, Syndic. Établir un budget est toujours un exercice périlleux avec un début de réflexions pour les services en juin déjà et avec des inconnues notamment quant à l'année courante, notamment en termes de rentrées d'impôts. Dans une collectivité publique, un budget est une prévision qui ne reflète jamais la réalité des chiffres. Il faudra attendre comme chaque année les comptes au printemps pour connaître la situation financière réelle. Et encore, vous vous rappelez certainement que lors de la séance de septembre il annonçait des bonnes nouvelles pour 2024. Alors que vous aviez adopté les comptes lors de la séance de juin, il nous était communiqué début juillet des retours d'un total de 920'000, répartis entre les transports publics et notre participation à la cohésion sociale. Vous l'imaginez bien, la construction du budget 2026 nous a valu quelques séances, et quelques insomnies pour votre serviteur.

Vous connaissez tous cet adage : lorsque je me regarde, je me fais peur, lorsque je me compare, je me rassure. Et bien c'est ce sentiment qui l'anime depuis qu'entre Syndics ils évoquent leurs budgets 2026 respectifs. Les 3 plus grandes villes ont annoncé 77 millions d'excédents de charges pour Lausanne, 10,1 millions pour Vevey et 9,16 millions pour Yverdon. Plus proche de nous quant à la taille et sans citer de nom dans la mesure où certaines communes n'ont pas encore remis leur budget au Conseil et ne le traiteront que lors de la séance de décembre, cela va de 3,5 à 14.5 millions d'excédent

de charges. Aucune à ce jour, lui a articulé un excédent de recettes. Et beaucoup nous envient d'avoir encore des fonds de réserve à disposition.

Et puis plane sur nous une décision à venir de la part du Grand Conseil : le décret que le Conseil d'État soumet au législatif et qui consiste à ne plus restituer aux communes 42% de l'impôt sur les gains immobiliers, mais 23% uniquement. La perte représenterait ainsi pour chaque commune à peu près l'équivalent d'un point d'impôt ; pour nous un peu moins de 500'000.-. Nous comptons sur nos 2 députés, et nul doute qu'il va y avoir un sérieux conflit d'intérêt pour les députés Syndics ou Municipaux.

Il rappelle, un budget, c'est une autorisation de dépense et non une obligation. Il entend déjà des murmures quant à une hausse d'impôt. Il rappelle qu'en septembre le Conseil a voté un taux inchangé à 64.5 pour un an seulement. On ne règle pas un problème budgétaire avec une hausse d'impôt sur une année ou deux. Il sera temps, avec la nouvelle législature, de réfléchir à une hausse mesurée pour 5 ans.

A propos d'impôt, il est convaincu que nous avons une marge de manœuvre. Il pense notamment à l'impôt sur les personnes morales, fixé à hauteur de 2024. Nous l'ignorions au moment de boucler le budget, mais cette année-là avait valu une demande de correction de la part d'une entreprise. A noter aussi que pour l'année 2025, nous avons encaissé à ce jour environ 700'000.- de plus que pour la même période en 2024 pour les personnes physiques et personnes morales. Nous pouvons donc rester raisonnablement optimistes pour 2026. Mais il faut évidemment, comme le ferait un ménage en difficulté, s'attaquer aux dépenses et la Municipalité n'a pas attendu ce soir pour actionner le frein dans ce domaine ; M. le Président de la CoFin vient d'évoquer les pistes s'agissant du personnel.

Les législatures précédentes et celle qui s'achève ont été celles des réalisations, parfois coûteuses, mais qui profitent à nos citoyens et qui profiteront aux générations futures ; la prochaine législature devrait être celle de la stabilisation, tout en se concentrant sur les investissements obligatoires ou prioritaires, mais dans un souci de frein aux dépenses et à l'endettement.

Un autre axe, d'ores et déjà mis en pratique est celui des aides et subventions. Fini les automatismes pratiqués précédemment. Chaque demande, même celles récurrentes feront l'objet d'une analyse complète. Est-ce vraiment en faveur de la communauté palinzarde, le montant est-il raisonnable ? Pouvons-nous attendre, respectivement solliciter une contrepartie ?

Le vote sur le budget est un des rares actes politiques soumis au Conseil. Montrons-nous tous à la hauteur, loin des déclarations et luttes partisans, surtout en cette période. Ceci pour le bien-être de nos concitoyens, pour ceux qui prendront domicile dans cette belle commune (on en attend 2'000 pour la prochaine législature) et pour les prochaines générations. La Municipalité vous remercie de soutenir ce budget tel que présenté. Nous afficherons, en grand, dans la salle de Municipalité : un budget est une autorisation de dépenser et non une obligation.

Le Président le remercie et reprend la parole afin de passer à l'examen de ce dossier important.

Tout d'abord, il ouvrira une discussion générale sur l'ensemble du budget. Ensuite il passera à travers les 7 chapitres afin que les éventuels amendements puissent être proposés et votés. D'abord chapitre par chapitre à main levée et le budget complet au moyen du vote. Nous aurons pour terminer le vote final sur le Budget qui sera effectué au moyen du vote électronique.

Discussion générale



Épalinges

Commune

M. Michael Crottaz. Au nom du PS Epalinges, il remercie la Municipalité ainsi que M. Romuald Ntennou pour le travail qui a été réalisé.

Le résultat présenté était attendu, un peu trop de dépenses pour trop peu d'entrées. Comme évoqué lors du Conseil communal du 16 septembre 2025, la Municipalité voulait tout d'abord essayer d'alléger les dépenses avant de réfléchir à une solution permettant d'augmenter les produits.

On voit que cela est difficile à réaliser car le budget 2026 propose encore un résultat supérieur de 3% à celui du budget 2025. Cependant cela semble cohérent avec la situation actuelle d'Épalinges. Nous avons une commune dynamique qui investit dans son avenir afin de répondre aux besoins de ses futurs habitants, mais nous n'avons justement pas ces futurs habitants.

Nous n'avons aucun doute que la Municipalité veut réellement trouver des solutions pour diminuer les charges. Mais pour l'instant, les solutions proposées ne sont pas en accord avec les prestations que nous attendons de notre commune. En effet, toutes les propositions de diminution de charges impactent directement le personnel communal, comme s'ils étaient responsables de ce déficit.

Le personnel communal ne devrait pas être l'objet de coupes budgétaires dans cette situation, alors que c'est ce même personnel qui entretient nos routes, nos bâtiments, nos forêts, qui répond à toutes les questions du Conseil communal, et qui fait vivre notre commune grâce à leur implication.

La Municipalité nous a expliqué que le dicastère RH est en cours de remaniement et que le règlement du personnel est en cours de mise à jour. Ces changements devraient être les seuls impacts sur le personnel, qui devraient leur permettre de fournir un travail de qualité dans les meilleures conditions possibles.

La Municipalité a fourni des efforts pour diminuer les dépenses, mais qui ne vont pas dans un sens que nous approuvons et surtout qui ne sont pas suffisamment conséquentes pour avoir un réel impact sur le résultat final. Cela nous conforte encore une fois dans l'idée qu'une étude d'impact de l'augmentation des points d'impôt serait pertinente dans cette situation. Nous proposerons donc à la séance de décembre un postulat qui va dans ce sens.

Ainsi, nous nous retrouvons un peu bloqués avec un budget que nous n'approuvons pas mais que nous ne pouvons refuser sous peine de recevoir un budget comportant encore plus de coupes. Le Parti Socialiste d'Epalinges va donc en partie s'abstenir de ce vote.

M. Constant Pasquier. Il salue également le travail fourni sur le budget, la clarté des documents et les efforts de la Municipalité effectués pour maintenir nos finances, en partie aussi héritées du passé. Mais ce budget 2026 nous place malgré tout cette année encore sur un constat difficile, notre commune vit au-dessus de ses moyens. Le budget tient mais nous vidons cette année 6,4 millions sur nos réserves, l'année dernière 7 millions. Il nous en reste 15, qui seront utilisés d'ici 2 à 3 ans dans le meilleur des cas. Notre marge d'autofinancement, il faut recourir actuellement à des crédits pour couvrir nos dépenses courantes, est négative, -3,9 millions. Comme dit précédemment, il salue les mesures prises mais elles prendront du temps pour déployer leurs effets. On parle des charges de personnel, 8 millions à trouver sur les 13 millions, cela ne va de loin pas suffire. 8 millions c'est 16 points d'impôt. Cela paraît 2 scénarios non envisageables comme seul levier. Au nom du groupe des Vert'libéraux, des mesures rapides sont nécessaires. On voit dans le plan des investissements que près de 20 millions sont prévus en 2026 et 26 millions en 2027. Il rappelle une ligne du rapport des comptes 2024 qui précisait « Planifier des investissements annuels de 10 à 18 millions comme nous l'avons fait ces 5 dernières années est une erreur ». Nous devons certes avoir réalisé et quantifié toutes les économies structurelles encore possibles mais surtout

d'avoir revu les priorités des investissements, déjà soumis et à venir. Comme nous sommes tous et toutes attachés à la qualité des prestations de notre commune, est-ce qu'un avis extérieur serait le bienvenu ? Malgré les mesures fortes annoncées, il propose de refuser le budget tel que présenté afin de laisser à la Municipalité de revenir avec une version révisée, d'intégrer les mesures annoncées et de proposer une priorisation des investissements pour nous permettre de voir à plus long terme que sur ce budget. Conformément à l'art. 89 de notre règlement, il propose de voter à bulletin secret afin d'aller au-delà des luttes partisans et que chacun puisse se prononcer par lui-même.

Le Président précise que le plan des investissements ne fait pas partie du budget, il s'agit d'intentions. Cette liste des investissements figurant à la page 57, c'est par transparence qu'elle existe.

Mme Fabienne Guignard. Le budget c'est, comme cela a été répété, le préavis stratégique d'une commune. Cela ne signifie pas que tout ce qui en fait partie doit être dépensé. Cela a été dit et redit par différentes personnes. Il se trouve que les interventions précédentes à la siéne montrent bien les tendances politiques. On se rend compte aussi que des élections communales vont avoir lieu dans peu de temps et que chacun montre ses priorités. Elle avoue être quand même être surprise d'entendre un grand groupe dire s'abstenir et un deuxième qui dit « on le refuse et on veut le vote secret ». C'est étonnant que sur un sujet aussi important, on demande le secret. La moindre des choses sur un sujet si fondamental est d'avoir le courage de le voter. De plus, le système de vote permet la visualisation des noms de chacun, ça devrait largement suffire. Concernant la position du PLR sur ce budget, on s'est évidemment posé la question de savoir si on allait proposer une série d'amendements pour diminuer les charges. Il y a une volonté commune et reconnue par tous, y compris par la Municipalité, de diminuer les charges et que dans ce sens-là nous suivrons la CoFin qui dit de faire confiance à la Municipalité et qu'elle arrive elle-même avec des propositions de baisse de charges. Dans les propos qui ont été présentés, on parlait beaucoup du personnel. Il est effectivement juste de ne pas mettre sur le dos du personnel de la Commune toute la responsabilité. Tous les dicastères devront fournir des efforts, ça c'est une réalité aussi. Tous les partis devront faire des efforts aussi pour que les décisions que nous aurons à prendre sur les prochains préavis tiennent compte de la réalité et des finances de la Commune. Chaque fois qu'il y a des budgets, ce sont les mêmes débats, les mêmes sujets qui reviennent en permanence.

Elle aimerait juste rappeler qu'il y a encore une année et demie, les finances n'étaient pas tenues par le syndic PLR et qu'il y avait derrière nous passablement d'années qui ont été gérées différemment. Lors du départ du précédent municipal, il y a eu quelques surprises et le boursier est parti en même temps. L'arrivée de Monsieur Ntennou était attendue, peut-être crainte parce qu'il a mis l'année passée le doigt sur des points qui faisaient mal. Ce n'était pas facile à entendre, on a été tous surpris de constater que la situation financière de la Commune n'était pas aussi bonne qu'on le pensait et que tout d'un coup l'année d'après, tout le monde en fait un cinéma épouvantable. La situation n'est pas bonne mais on est moins à plaindre que d'autres communes qui sont dans des situations bien pires. Rappelons aussi que des infrastructures ont été faites pour une population de 12'000 habitants, nous en sommes toujours à 10'000, il manque donc 2'000 personnes soit 1'200 foyers qui devraient ramener des impôts.

Ces gens-là ne sont pas encore là pour une des raisons simples, que les plans de quartiers, votés par notre Conseil, sont bloqués, empêchant les constructions et de ce fait, personne ne vient y habiter. Mais ces plans de quartiers vont être créés, mais il faudra deux, trois ans ou quatre ans pour pouvoir avoir une solution convenable et il faudra tenir le coup pendant cette période-là. Alors il n'est pas question aujourd'hui de



Épalinges

Commune

parler des impôts, nous avons voté au mois de septembre un statu quo pendant une année. La discussion reviendra certainement sur le tapis l'année prochaine. La position du PLR, est de diminuer au maximum les charges, la discussion des impôts viendra plus tard. Il convient que chacun réalise qu'il faut faire des efforts et comme cela a été dit, il est important que nous ne nous battions pas entre nous sur des sujets fondamentaux. On doit être derrière une Municipalité qui travaille pour l'intérêt général. Elle ne pense pas que le PLR suivra le vote secret. Chacun devrait pouvoir oser s'exprimer librement officiellement sur ce sujet.

M. Cyril Duruz. Il remercie la Municipalité pour son travail et notre boursier pour toutes les pages que nous avons reçues. Cependant, il vient ce soir exprimer sa déception, sa frustration et puis une certaine irritation. Il terminera aussi par un vœu.

Sa déception en fait, face au budget qui nous présente une perte formelle de 2 millions, mais en réalité une perte économique de 8,5 millions. Sur un peu plus de 5 millions de dépenses, ça fait quand même beaucoup. On peut avoir des bonnes raisons de faire des pertes conjoncturelles lorsqu'on a une crise, lorsqu'on a des chocs anxio-gènes, mais ça devient vraiment préoccupant lorsque cela devient structurel. Il a l'impression qu'année après année, on commence à avoir des déficits toujours plus importants.

Sa frustration, parce qu'on a voté la dernière fois les impôts sans avoir le budget. On nous avait promis des efforts, aujourd'hui on remarque qu'en réalité, les efforts ne suffisent pas. Il ne voit objectivement pas d'autres moyens, si on veut équilibrer les comptes, que d'augmenter les impôts. Et plus on attendra, plus ça fera mal. L'année passée, on nous a dit on n'augmente pas parce qu'on a un nouveau boursier, les choses vont être faites, attendez un tout petit peu. Cette année, on dit on n'augmente pas parce qu'il y a les élections, c'est un peu compliqué. L'année prochaine, la nouvelle Municipalité entrera en vigueur le 1^{er} juillet et on doit attendre qu'en 2 mois, cette Municipalité ait le temps de se mettre au travail, de faire un plan à long terme et de nous présenter des nouveaux impôts ? Cela semble juste irréaliste. Et encore une fois, on va reporter une perte importante au compte de notre Commune. Que faire ce soir ? De toute façon, on est bloqué, on ne peut plus augmenter les impôts puisque le Conseil a suivi la Municipalité la dernière fois. Il attend aussi que ce Conseil soit un peu conséquent avec lui-même lorsqu'il votera les prochains investissements.

Et puis une certaine irritation, a-t-il dit. En effet, lors de différentes discussions, et c'est encore rappelé ce soir par Monsieur le Syndic, on nous dit « oui, le Conseil a voté ». Alors certes, le Conseil a voté tous les préavis, le Conseil a voté tous les budgets, il ne remet rien en doute là-dessus. Sauf qu'il a chaque fois suivi la Municipalité. Tous les préavis que nous avons votés, et souvent le Conseil a essayé de réduire quelque peu ces derniers, ont tous été présentés par la Municipalité. Donc tous les préavis qui ont été présentés venaient de la Municipalité et le Conseil n'a fait que de la suivre. Nous dire que c'est notre faute, miliciens, qui venons passer un soir ici, alors qu'il y a toute une équipe au niveau de la bourse communale pour faire les calculs, il trouve ça un petit peu fort de café.

Et la Municipalité est passée à côté de certains projets. Il en veut pour preuve que lorsque l'association du quartier Pré-les-Bois a souhaité avoir une ligne de bus qui vienne jusqu'au rond-point pour finir la ligne 44, la Municipalité n'a tout simplement pas présenté de projet.

Et pour terminer, un vœu, que la nouvelle Municipalité élue pour le 1^{er} juillet 2026 présente rapidement un budget d'investissements sur toute la législature. Un budget qui soit basé sur les capacités économiques de la Commune suivant le taux d'impôt décidé par cette nouvelle Municipalité. Et que lors de chaque préavis on nous montre le baromètre des montants encore à disposition et des montants dépensés afin qu'ainsi le

Conseil puisse voir l'état de l'argent dépensé et se rende compte lorsqu'il n'y aura plus d'argent et des mesures à prendre sur les recettes et donc le taux d'imposition. Il va s'abstenir au moment du vote.

M. Alain Monod, Syndic. Quelques réactions à chaud. M. Crottaz nous dit « Vous allez agir sur le personnel alors qu'il fournit des prestations remarquables ». C'est vrai, il n'est pas question d'agir sur le personnel en place. Le nouveau règlement du personnel à venir l'évoquera plus en détail. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, on se pose des questions, comme sur les contrats à durée déterminée. Faut-il les confirmer ? Faut-il les renouveler ? C'est là une première piste. Ensuite, sur les fonds de réserve, on peut encore être heureux car bien des communes nous envient de les avoir. Il rappelle qu'avec MCH2, et c'est imminent pour nous, ces fonds de réserve devront disparaître. Il s'agira d'en solder certains et puis de tout concentrer sur un seul fonds de réserve. Ce sera confirmé par la nouvelle Municipalité qui viendra vous présenter un nouveau taux d'imposition. Il est de ceux qui pensent qu'un taux d'imposition sur une année ou deux ans n'est pas très utile. L'idée est de vous présenter un taux d'imposition sur cinq ans. Ça aura un aspect aussi apaisant pour la population.

M. Duruz a fait allusion à la ligne de bus sur Pré-les-Bois. Le prolongement de cette ligne était estimé à l'époque à 1 million. Ce n'est pas seulement le fait de réaliser la ligne, mais c'est surtout du fait du 1.6 km supplémentaire qui nous fait participer un peu plus au déficit de transport urbain. La Municipalité de l'époque avait estimé que c'était un investissement trop coûteux par rapport au nombre d'habitants. Aujourd'hui, il y a quelque chose qui est en train de se mettre en place avec les transports publics, notamment une sorte de transport à la demande pour substituer à cette ligne de bus mais cela prendra un petit peu de temps.

Le Président rappelle l'art. 99 du RCC concernant les amendements au budget « Le Conseil peut retrancher des postes isolés du budget de fonctionnement. Les amendements portant sur la création de postes nouveaux ou la diminution de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être votés avant que la Municipalité et la CoFin ne se soient prononcés. ».

Il ouvre la parole sur les pages suivantes du budget :

1 Administration générale 19 - 24

M. Julian Pidoux a une question sur le point 1760 3523020 qui est la participation au déficit du Centre sportif de Malley (CSM). Lors de la séance sur la rénovation de la piscine scolaire de Bois-Murat avec la CUC, il a été discuté de savoir si c'était vraiment nécessaire de continuer à contribuer aux charges de Malley alors qu'on aura une piscine qui pourra potentiellement être ouverte au public. De plus, le contrat qui nous liait à Lausanne Région arrive bientôt à terme, ce serait une bonne opportunité de reconsidérer ces CHF 220'000.- et de les allouer aux coûts de fonctionnement de notre future installation.

Le Syndic répond que le contrat avec Malley court jusqu'en 2031. Nous sommes donc liés jusque-là dans le cadre de la convention de Lausanne Région. Mais il n'est pas certain que les installations de Bois-Murat soient de la même envergure que Malley.

Le Président demande si le Conseil accepte ce chapitre, c'est le cas.

2 Finances 25 - 27

Le Président demande si le Conseil accepte ce chapitre, c'est le cas.

3 Domaines et bâtiments 27 – 41

Le Président demande si le Conseil accepte ce chapitre, c'est le cas.

4 Travaux 42 – 48

M. Erich Dürst a 2 questions concernant le point 4500 « Déchèterie, ordures ménagères et déchets ». On remarque une différence de près de CHF 300'000 au niveau de ce budget 2026 entre les charges et les produits alors que nous étions en équilibre entre 2021 et 2023 et dès 2024 l'écart a commencé à se creuser. Il est conscient qu'il est difficile de comparer des comptes et des budgets mais il souhaite comprendre ce qui motive cette différence sur ce poste. Est-ce qu'il y a un lien avec la baisse de la taxe forfaitaire introduite il y a quelques temps ?

Et toujours dans le même compte 4500 3188.040 « Taxes d'élimination des ordures ménagères, y c. encombrants », qu'est-ce que les CHF 250'000.- de charges couvrent car il y a une autre ligne, la 4500 3188.040 qui a presque le même intitulé. Est-ce qu'il n'y aurait pas un éventuel doublon ?

M. Roland Perrin, Municipal, remercie M. Dürst de lui avoir envoyé ses questions à l'avance. Entre 2021 et 2023, il y avait un équilibre qui se faisait sur l'imputation interne des comptes 4501 et 4500. Il y a eu un audit de la Cour des comptes qui les ont obligés à revoir toute la répartition et c'est le résultat qui nous fait arriver à cette différence. Il faut savoir qu'entre 2025 et 2026, on a plutôt une réduction de CHF 40'000.- sachant qu'en 2025 il est prévu de prélever CHF 92'000.- sur le fonds de réserve, qui est d'ailleurs à sec. Par rapport à la 2^{ème} question sur les taxes d'élimination des ordures ménagères. On paie la taxe pour l'incinération et l'enlèvement des ordures et du transport à l'usine d'incinération. La Municipalité attend le feu vert de la DGE pour présenter un nouveau règlement qui permettra, entre autres, de prélever des taxes supplémentaires pour des personnes qui ne sont pas taxées aujourd'hui. Vous avez certainement vu dans les comptes qu'il y a une grosse somme liée aux biodéchets. On va essayer de réduire ce montant en procédant différemment. Les entreprises qui viennent à la déchèterie avec des remorques devraient aller directement à la Goulette et payer la taxe directement là-bas, ce que le règlement actuel ne permet pas.

Le Président demande si le Conseil accepte ce chapitre, c'est le cas.

5 Instruction publique et cultes 49 – 52

Le Président demande si le Conseil accepte ce chapitre, c'est le cas.

6 Police 53 – 55

Le Président demande si le Conseil accepte ce chapitre, c'est le cas

7 Sécurité sociale 55 - 56

Le Président demande si le Conseil accepte ce chapitre, c'est le cas.

La parole n'est plus demandée.

Il y a une demande de vote à bulletin secret, le Président demande selon l'art. 89 de notre règlement si au moins de 20 conseillers appuient le vote à bulletin secret. Ce n'est pas le cas, la proposition est donc refusée.

Le Président passe au vote du Budget 2026 dans son ensemble.

Au vote, avec 34 oui, 12 non et 21 abstentions, le budget 2026 est accepté.

M. Alain Monod, Syndic, remercie le Conseil pour le vote. La Municipalité prendra compte des remarques de ce soir et va faire le nécessaire pour limiter l'excédent de charges qui sera présenté au printemps 2027 sur les comptes 2026.

10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT INTITULÉ « AMÉLIORER LA COMPATIBILITÉ ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE EN AMÉLIORANT L'OFFRE PARASCOLAIRE » - RAPPORT N° 18/2025

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Il rappelle le vœu de la commission :

Au vu de l'introduction de l'accueil parascolaire des enfants en UAPE les mercredis après-midi en janvier 2026, la commission trouve qu'une évaluation en juin 2026 est prématurée et recommande de reporter cette évaluation en juin 2027 après une année scolaire complète.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du rapport 18/2025.

Au vote, avec 55 oui, 3 non et 4 abstentions, le rapport 18/2025 est accepté.

11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « ÉPALINGES, COMMUNE AMIE DES ENFANTS » - RAPPORT N° 19/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

M. Michael Maeder. Il est satisfait avec la réponse de la Municipalité, étant donné que justement elle ne va pas donner suite à la proposition de mettre en place un label. Par contre, ce qui lui tient extrêmement à cœur, ce sont les prochaines générations.

Il ne prétend pas de savoir ce que les jeunes veulent, il estime qu'à 37 ans, il ne peut pas se prononcer sur ce que des jeunes ados ou même des jeunes adultes veulent



aujourd'hui. Il souhaite cependant émettre le vœu que la Municipalité prenne en compte des propositions et souhaits venant directement de nos jeunes Palinzards. Et puis, vu que nous avons une excellente institution qu'est le CAP, qu'il tient à remercier, il propose que ce soit eux qui coordonnent ces efforts. Il invite la Municipalité de nous tenir informés de ces efforts à ce sujet et que des propositions concrètes soient directement transmises par voie écrite.

Le Président rappelle que cela va dans le sens du vœu de la commission qu'il rappelle. *En référence au point 3.1 (rapport 19/ 2025) : Que la Municipalité continue non seulement de maintenir et valoriser, mais également **développer** les prestations aux enfants et aux jeunes, en collaboration avec le CAP.*

Mme Chantal Good, municipale. Il est évident que le CAP veille à ce que les enfants ou les jeunes soient écoutés et nous veillerons effectivement à développer plus les activités pour ces jeunes, pour ces ados, moyennant effectivement d'avoir les moyens financiers et les personnes pour accompagner ces jeunes.

M. Nicolas Häusel. Au nom du groupe des Verts, nous remercions la Municipalité pour cette réponse, nous avons bien pris acte des différentes positions.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 19/2025.

Au vote, avec 57 oui, 0 non et 8 abstentions, le rapport 19/2025 est accepté.

12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT INTITULÉ « ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS » - RAPPORT N° 20/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Häusel. Ce postulat met en évidence toutes les actions qui ont été entreprises sur cette thématique par la Municipalité depuis de nombreuses années. La Commune s'est dotée d'un programme en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments, entre autres, qui est à sa connaissance assez exemplaire dans la région. Certaines fois, on a besoin d'une initiative du Conseil pour faire avancer les choses. Force est de constater que dans ce domaine-là, même si le Conseil a régulièrement soutenu les actions de la Municipalité, la plupart des actions qui sont mentionnées dans ce postulat sont directement des initiatives de la Municipalité. Nous les remercions pour cela.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Mme Marisa Dürst, Municipale. Comme vous le savez, il y a deux axes dans ce rapport et dans la politique que nous menons sur l'assainissement des bâtiments, les

bâtiments communaux et les bâtiments privés. Concernant les bâtiments communaux, nous sommes actuellement en train de faire l'état des lieux des bâtiments par les bureaux Estia et Épicure. Dans le rapport, il était mentionné que les résultats seraient connus en fin d'année. Ce sera fait avec un ou deux mois de retard. Sachez que nous effectuerons une priorisation des travaux dès que nous connaîtrons les résultats de ces analyses. Concernant les bâtiments privés, le rapport détaille le nouveau programme mis en place ce printemps « Épalinges Rénove ». C'est un programme assez ambitieux. Épalinges est copié dans le canton, la Municipalité en est fière. Elle tient à remercier le service de l'énergie, notamment M. Siniciali, pour ce programme innovant. Ce programme touche tous les bâtiments privés, aussi bien les villas que les PPE et les grands locatifs. Le succès est au rendez-vous, même bien au-delà de ce qu'on avait envisagé. Alors, actuellement, il y a toute une série de conférences et à partir du début d'année 2026, il y aura des ateliers en petit comité. Elle reviendra vers vous régulièrement pour vous donner les résultats de cette démarche. Pour conclure, l'objectif est de passer la rénovation énergétique des bâtiments de 1% par an à 3%, voire 3,5% par an.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 20/2025.

Au vote, avec 62 oui, 0 non et 3 abstentions, le rapport 20/2025 est accepté.

13. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MORGAN BRIDE, CONSEILLER COMMUNAL « RENFORCEMENT DE L'INCLUSION DES PERSONNES LGBT+ DANS NOTRE COMMUNE » - RAPPORT N° 21/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Morgan Bride. Il tient à remercier la Municipalité pour sa réponse qui est très bien faite, il n'a rien à redire. Il remercie également la commission qui a accepté son postulat à l'unanimité et qui travaillé dans une ambiance sereine et bienveillante. Il recommande d'accepter la réponse, ce qui nous permettra de rendre notre Commune un peu plus accueillante pour toutes et tous, plus encore qu'elle ne l'est déjà.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 21/2025.

Au vote, avec 59 oui, 1 non et 4 abstentions, le rapport 21/2025 est accepté.

14. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LAETITIA KULAK « POLLUTION VISUELLE ET ÉCOLOGIQUE : AGISSONS MAINTENANT ! ».

Le Président demande à Mme Laetitia Kulak si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Laetitia Kulak. Elle remercie la Municipalité pour les réponses et pour son engagement à agir concrètement.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

15. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST « POUR UNE DÉMOCRATIE VIVANTE, FAVORISONS LE TAUX DE PARTICIPATION DES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS ÉTRANGERS AUX PROCHAINES ÉLECTIONS COMMUNALES ».

Le Président demande à M. Dürst s'il est satisfait de la réponse.

M. Erich Dürst. Il remercie pour la réponse et les mesures que la Municipalité indique mettre en œuvre. Il regrette que la proposition de s'adresser par courrier aux personnes concernées n'ait pas été retenue mais il a cependant la satisfaction de constater que la Commune économise là un montant de CHF 500.-, c'est toujours cela de pris.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

16. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ESTEEM OKORO « STRATÉGIE DIGITALE DE LA COMMUNE ».

Le Président demande à M. Okoro s'il est satisfait de la réponse, c'est le cas.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

17. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Il y a eu plusieurs annonces de dépôts d'interpellations, le Président donne la parole dans l'ordre d'arrivée.

Mme Laetitia Kulak et consorts : « Sécurité, accessibilité et fluidité du trafic : vers un aménagement mieux pensé aux abords de l'école du village ».

Depuis la rentrée scolaire 2025, les abords de l'école du village située en haut du Polny connaissent une dégradation préoccupante des conditions de circulation et de sécurité. L'introduction de la ligne de bus 44, en complément de la ligne 46, a entraîné une augmentation significative du trafic sur la route du village, notamment aux heures d'arrivée et de sortie des élèves. Cette densification du flux routier complique la mobilité et accentue les risques pour les enfants et les usagers.

Cette problématique n'est malheureusement pas nouvelle. En 2024, un accrochage impliquant un enfant avait déjà mis en lumière les dangers liés à la circulation dans cette zone.

Et cette situation risque de s'aggraver encore, alors que le Tribunal Fédéral vient d'autoriser la construction de 129 logements sur la parcelle « La Possession / Bois de Ban » et les nouveaux bâtiments en haut du Polny livrés en janvier 2026, tous deux situés à proximité immédiate de l'école.

Elle tient à souligner que cette situation avait déjà fait l'objet d'une interpellation déposée en 2023 par M. Julian Pidoux. Malgré cette démarche, les inquiétudes des parents comme des riverains restent vives. Il est donc urgent de réexaminer cette question avec sérieux et de proposer des solutions efficaces pour garantir la sécurité des plus jeunes.

Plusieurs constats alarmants mettent en péril la sécurité des enfants, des familles et des usagers de la route :

- Les places vertes destinées au stationnement temporaire des parents sont saturées ;
- Les véhicules circulant dans les deux sens se retrouvent régulièrement bloqués ;
- Les bus scolaires garés à côté de l'arrêt des TL empêchent le passage des voitures lorsque les lignes 44 et 46 arrivent simultanément ;
- Faute de places, certains parents se garent sur des places privées, générant des tensions avec les riverains ;
- Les enfants à pied ou en trottinette évoluent dans un environnement chaotique et dangereux ;
- Les attroupements de parents devant et autour de l'établissement devant leur voiture, bien que compréhensibles, aggravent la congestion et augmentent les risques d'accidents.

Au vu de ce qui précède, elle a l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quels dispositifs de régulation du trafic sont envisagés aux heures scolaires pour sécuriser les abords de l'école ?
2. La commune prévoit-elle une réévaluation de l'aménagement des zones de stationnement et des passages piétons dans ce secteur ?
3. Est-ce qu'il y a eu une réflexion autour des moyens disponibles pour inciter une utilisation accrue des transports publics, des bus scolaires et des modes de déplacement plus durables qui permettent de minimiser le nombre de véhicules et ainsi de fluidifier le trafic et de sécuriser le carrefour ?
4. La commune envisage-t-elle de mettre en place une zone "Kiss & Go" ou "Start & Stop" devant l'école du village, comme cela a été fait dans des communes romandes telles que Nyon ou Morges ? Cette solution a-t-elle été étudiée par la municipalité, et une collaboration intercommunale a-t-elle été envisagée pour en tirer des enseignements ?

Il faut agir vite et sans délai : La sécurité des plus jeunes ne se négocie pas, elle doit être garantie, sans exception.

Elle souhaite une réponse écrite de la Municipalité.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic, demande si la réponse peut avoir lieu à la séance de février 2026 ? Mme Kulak en prend note.

Mme Marisa Dürst, Municipale. Pour compléter les propos de Monsieur le Syndic, elle informe qu'actuellement un plan de mobilité scolaire est en train de se réaliser. Une séance est agendée à fin novembre. Elle remercie donc de patienter pour la réponse jusqu'en février.



M. Constant Pasquier dépose une interpellation au nom de **Mme Noémie Neumann Donegani** : « **Présentation d'un tableau récapitulatif des projets, préavis et investissements en cours** ».

« Vu la situation financière très préoccupante de notre Commune, il faut absolument procéder à une diminution des charges. Pour cela il me paraît essentiel de disposer d'une vue d'ensemble claire et exhaustive des projets et investissements en cours ou à venir, afin de pouvoir dans l'avenir établir des priorités de dépenses en toute connaissance de cause.

A cet effet, je prie la Municipalité de nous présenter au plus vite un tableau récapitulatif comportant :

- les projets encore ouverts ;
- les préavis en cours devant être votés ;
- les investissements restant à valider et/ou à finaliser.

Afin de garantir une compréhension globale de l'impact financier de ces éléments, il est essentiel que figurent dans ce tableau, pour chaque projet ou investissement :

- les charges d'investissement ;
- les charges d'amortissement ;
- les charges d'entretien et/ou de fonctionnement.

L'objectif de cette démarche est de permettre au Conseil Communal de disposer au plus vite d'une vision complète des engagements financiers à venir. Certaines charges étant pérennes, il est primordial d'avoir un outil pour pouvoir procéder à un tri afin de ne retenir que les dépenses et investissements les plus pertinents et nécessaires dans l'intérêt de notre commune.

Je remercie la Municipalité pour l'attention portée à cette demande assez urgente et pour les efforts de clarté et de transparence qui y sont liés. ».

Elle demande une réponse écrite.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic. Il souligne que le plan des investissements se trouve à la page 81 de la brochure du budget. Cela porte jusqu'à l'année 2030. Cela ne répond pas tout à fait à toutes les questions posées dans l'interpellation. Mais il y a déjà un certain nombre d'informations. Le Président l'a dit tout à l'heure ce plan n'est pas voté par le Conseil mais il donne quand même un certain nombre d'indications intéressantes et il est évolutif. Pour la Municipalité, la réflexion consistera à savoir si des projets doivent ou peuvent être reportés, ceux qui doivent absolument se réaliser et ceux auxquels il conviendra de renoncer. La Municipalité va répondre dans ce sens par écrit.

18. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.



Épalinges

Commune

M. Nicolas Häusel. Il a été dit dans le rapport annuel de la CUC que la révision du plan d'affectation communale était dans les mains du Canton. Il demande à M. Pidoux si cette information est récente ou est-ce une information plus ancienne ? S'il n'y a pas de complément à apporter par la CUC, il se tourne vers la Municipale pour lui poser la question : est-ce que cette information est bien juste et avez-vous des compléments à apporter à ce sujet ?

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond que ce dossier a été envoyé au Canton il y a quelques mois et il est revenu avec de très nombreuses remarques, plus précisément 48 pages de remarques qui sont en train d'être analysées. Comme la Municipalité n'est pas d'accord avec la décision du canton, elle a pris rdv le 20 novembre avec Mme Christelle Luisier-Brodard pour un arbitrage dans ce dossier. La Municipalité a donc immédiatement convoqué la CUC pour le 24 novembre pour la transmission des résultats de la séance avec le canton.

M. Morgan Bride revient sur le point du 1^{er} août. Il remercie sur l'organisation et la mise en place de ce qui a été fait cette année. Il a eu pas mal de retours positifs mais aussi des gens qui n'ont pas trouvé le sondage. Il n'y a eu que 200 personnes ayant répondu au sondage ce n'est pas beaucoup.

M. Alain Monod, Syndic. Il a oublié un point dans ses communications. Vous l'avez peut-être déjà remarqué en vous promenant dans la commune. M. Julian Pidoux avait déposé un postulat s'agissant de panneaux d'affichages pour les sociétés locales et partis politiques. C'est fait. Il y a plusieurs panneaux installés tout autour de la commune et notamment ici vers la Grande Salle. Le seul endroit où ce n'est pas encore fait par rapport à ce qui était prévu dans le préavis, c'est le point à l'arrêt du terminus du 5 qui n'a pas été installé en raison des projets de travaux cela en fonction de ce qui pourrait se passer à cet endroit. Il peut imaginer qu'à partir du 12 janvier et jusqu'au 8 mars 2026 ils seront bien utilisés. La Municipalité recommande juste un peu de discipline malgré tout.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 9 décembre 2025 à **18h30** à la salle des spectacles. Cette séance sera suivie du traditionnel repas de Noël, servi par le Restaurant de l'Union.

La séance est levée à 21h36.

Épalinges, le 4 décembre 2025.

Le Président :

François Puricelli



La Secrétaire :

Fabienne Gheza